

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal d'Ulverton, tenue le 25 septembre 2023 au centre communautaire d'Ulverton, 155, route 143, Ulverton (Québec), à 18h00, sous la présidence de Lynda Tétreault, mairesse ;

Est également présente Hélène Dumais, directrice générale et greffière-trésorière,

MARIE GERVAIS	Siège # 2	KARL LINDSAY	Siège # 4
SYLVAIN CLAIR	Siège # 3	CLAUDE LEFEBVRE	Siège # 5
		PHILIPPE GOSSELIN	Siège # 6

La conseillère Joëlle Hénault a motivé son absence.

1. AVIS DE CONVOCATION

En référence à l'article 153 du Code municipal, la Mairesse confirme que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais légaux et que cette séance est régulièrement tenue selon la loi.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. 210-09-2023 Il est proposé par **Marie Gervais** appuyé par **Karl Lindsay** et unanimement résolu d'ouvrir la séance à **18h09**.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 211-09-2023 **CONSIDÉRANT QUE** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance extraordinaire ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par **Karl Lindsay**, appuyé par **Sylvain Clair** et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

4. PNHA _DEMANDE DE SUBVENTION

Rés. 212-09-2023 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire favoriser le vieillissement en santé en luttant contre l'isolement social tout en appuyant la littératie numérique des aînés ;

Il est proposé par **Marie Gervais**, appuyé par **Sylvain Clair** et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la demande de subvention pour l'obtention de tablettes numériques pour le projet «Sagesse numérique, brisons l'isolement !» ;

ET de mandater la mairesse, Lynda Tétreault à signer les documents pertinents à la demande pour et au nom de la Municipalité d'Ulverton.

ADOPTÉE

5. AUGMENTATION DES FRAIS CELLULAIRE-VOIRIE

Rés. 213-09-2023 Il est proposé par **Karl Lindsay**, appuyé par **Claude Lefebvre** et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil de la Municipalité d'Ulverton autorise la modification du contrat de l'employé de voirie telle que discutée.

ADOPTÉE

6. ADDENDA AU CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Rés. 214-09-2023

CONSIDÉRANT tous les projets à venir augmentant la charge de travail de la directrice générale ;

Il est proposé par **Philippe Gosselin**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil de la Municipalité d'Ulverton autorise l'addenda au contrat de la directrice générale tel que discuté ;

ET d'autoriser la mairesse, Lynda Tétreault, à signer pour et au nom de la Municipalité d'Ulverton l'addenda au contrat de la directrice générale.

ADOPTÉE

7. FRR- AMENDEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

Rés. 215-09-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a modifié son projet de mise en place d'un panneau publicitaire à la salle communautaire avec une modification aux luminaires ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est admissible au Fonds Régions et Ruralité (FRR) de la MRC du Val-Saint-François et qu'il peut être amendé pour inclure les modifications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Marie Gervais** appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité d'Ulverton dépose une demande d'aide financière amendée au Fonds régions et ruralité de la MRC du Val-Saint-François pour un montant de **8 206,70 \$** pour l'installation d'un panneau publicitaire à la salle communautaire ;

ET que la mairesse, Lynda Tétreault, et la directrice générale, Hélène Dumais, soient autorisées à signer les documents relatifs à la demande d'aide financière.

ADOPTÉEⁱ

8. PONCEAU MOLLY HILL - OPTION DE MANDAT

Rés. 216-09-2023

CONSIDÉRANT QUE la réparation du ponceau sur le chemin Molly Hill est un prérequis pour céder le chemin ;

CONSIDÉRANT QUE le temps est un facteur déterminant pour finaliser les travaux avant que les castors érigent un nouveau barrage ;

Il est proposé par **xxx**, appuyé par **xxx** et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil de la Municipalité d'Ulverton de mandater Excavation Coddington Inc pour la réalisation des travaux pour le ponceau sur le chemin Molly Hill s'ils ne sont pas complétés d'ici le 25 septembre 2023.

REJETÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

9. CHANGEMENT PTI 2023-2025 – ACHAT VOIRIE

Rés. 217-09-2023

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une plaque vibrante n'est pas prioritaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de lames avec pointes au carbure pour niveler les trous dans les chemins de gravier sera plus utile à court terme ;

Il est proposé par **Marie Gervais**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil de la Municipalité d'Ulverton de modifier le PTI 2023-2025 en substituant l'achat d'une plaque vibrante pour l'achat de lames aux pointes de carbure au montant de **5 376,12 \$ taxes incluses** ;

ET de faire l'achat d'un compresseur au coût de **1 900 \$** avant taxes ;

ET d'autoriser la directrice générale à en faire la dépense.

ADOPTÉEⁱⁱ

10. DEMANDE DE PRIX POUR LA RÉFECTION DE LA SALLE DE BAIN EXTÉRIEURE

Rés. 218-09-2023

CONSIDÉRANT QUE la réfection de la salle de bain extérieure est incluse au PTI 2023-2025 ;

Il est proposé par **Karl Lindsay**, appuyé par **Marie Gervais** et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil de la Municipalité d'Ulverton autorise la directrice générale à faire une demande de prix auprès de trois entrepreneurs.

ADOPTÉE

11. TECQ 2019-2024 MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX (TECQ # 6)

Rés. 219-09-2023

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2024 ;

La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Il est proposé par **Karl Lindsay**, appuyé par **Claude Lefebvre** et résolu à l'unanimité des membres présents que :

la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2019-2024 ;

la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux No 6 ci-jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 50 \$ par habitant par année, soit un total de 250 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux No 6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

11. ANNULATION DE LA RÉOLUTION 118-05-2023 (TECQ #6)

Rés. 220-09-2023

CONSIDÉRANT QUE la résolution 118-05-2023 est caduque puisqu'elle datée du plus de trois mois ;

Il est proposé par **Karl Lindsay**, appuyé par **Philippe Gosselin** et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil de la Municipalité d'Ulverton annule la résolution 118-05-2023 qui est remplacée par la résolution 219-09-2023.

ADOPTÉE

12. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 221-09-2023

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par **Claude Lefebvre** que la séance soit levée à **18h31** La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 2 octobre 2023.

**Lynda Tétreault,
Mairesse**

**Hélène Dumais
Directrice générale et greffière-trésorière**

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, Lynda Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 25^e jour du mois de septembre 2023.

**Lynda Tétreault,
Mairesse**

ⁱ 2023-09-26 Résolution envoyée à Marypascal Beauregard de la MRC du Val-Saint-François

ⁱⁱ 2023-09-28 Commande des lames au carbure